

Bernex, le 24 mars 2021

### Compte rendu du conseil municipal de Mars 2021

Séance du 24 Mars 2021 à 18h00

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 Mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Laurine Carraud, Sylvie Trincaz, Stéphane Vesin, Richard Martinez, Marie Perard, Edouard Betemps, Sandie Masson, Jean-Jacques Bertoni, Amandine Dutruel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Pierrarnaud Christin

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Successivement, Le Conseil Municipal,

1) Vote le montant des subventions de l'année 2021 aux associations comme suit :

ADMR SERVICES SOINS CHABLAIS EST	700,00
DOCHEFIT	500,00
ASS DONNEURS SANG DE BERNEX	220,00
ASS PARENTS ELEVES ECOLE PRIVEE BERNEX	1 000,00
LA BIBLIOTHEQUE DE BERNEX	350,00
CCAS BERNEX	1 412,00
CLUB DE LA BECCA	310,00
COMITE PARENTS ELEVES ECOLE PB BERNEX	2 000,00
ASSOCIATION LES CLARINES	1 130,00
MUSIQUE MUNICIPALE DE BERNEX	5 000,00
FOOTBALL CLUB DU GAVOT	1 638,00
MAJE LIVE PRODUCTION	10 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU HAUT GAVOT	670,00
SKI CLUB DE LA DENT D'OCHE	15 000,00
AMICALE DES BOULISTES BERNOLANDS	750,00
BERGERS ET BERGERES EN FOLIE	350,00
SOCIETE ECONOMIE ALPESTRE HAUTE-SAVOIE	310,00
UNC ALPES DE LA HAUTE-SAVOIE	370,00
ASS MAITRES CHIENS AVALANCHES	100,00
LES QUATRE A	50,00
JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE	370,00
LES AMIS DU JUMELAGE BERNEX-SANNERVILLE	2 000,00

APEI VONGY	100,00
MJC EVIAN	50,00
SECOURS EN MONTAGNE THONON BAS CHABLAIS	410,00
LES ARCHERS DU GAVOT	320,00
APEI AIDE SEJOUR VACANCES BLANC MAGALI	150,00
ECOLE DE MUSIQUE NEIGE ET SOLEIL	14 000,00

2) Approuve le Compte Administratif Principal 2020, comme suit :

▪ Recettes de fonctionnement :	1.953.069,98 €
▪ Dépenses de fonctionnement :	1.623.971,38 €
	<hr/>
Excédent :	329.098,60 €

▪ Recettes d'investissement :	889.193,31 €
▪ Dépenses d'investissement :	565.170,06 €
	<hr/>
Excédent :	324.023,25 €

3) Approuve le Compte Administratif 2020 du service des Remontées Mécaniques, comme suit :

▪ Recettes d'exploitation :	532.288,22 €
▪ Dépenses d'exploitation :	417.330,64 €
	<hr/>
Excédent :	114.957,58 €

▪ Recettes d'investissement :	1.671.209,91 €
▪ Dépenses d'investissement :	1.676.951,55 €
	<hr/>
Déficit :	5.741,64 €

4) Approuve le Compte Administratif 2020 du service de l'Eau, comme suit :

▪ Recettes d'exploitation :	235.008,77 €
▪ Dépenses d'exploitation :	162.121,68 €
	<hr/>
Excédent :	72.887,09 €

▪ Recettes d'investissement :	1.123.969,03 €
▪ Dépenses d'investissement :	1.125.891,67 €
	<hr/>
Déficit :	1.922,64 €

Etant ici précisé que préalablement à la discussion et au vote de tous les Comptes Administratifs, le Maire s'est retiré. La présidence de la séance étant alors assurée par Mme Dorothée Tupin, adjointe.

5) Approuve les comptes de gestion 2020 principal, du service remontées mécaniques et du service de l'Eau dressés par Madame Yolande Mougnot et Monsieur Yves Depeyre, receveurs

6) Affecte le résultat de fonctionnement 2020 du budget principal et reprend les résultats du budget eau sur le budget principal, suite au transfert de la compétence eau potable à la CCPEVA au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et par conséquent à la dissolution du budget eau de la commune, comme suit :

- Résultat de fonctionnement budget principal 2020 :  
Excédent : 329.098,60 €
- Résultat de fonctionnement budget eau 2020 à affecter au budget principal :  
Excédent : 72.887,09 €
- soit un résultat global de fonctionnement reporté au budget principal 2021 de 401.985,69 € sur le compte 002.
- Résultat d'investissement budget principal 2020 :  
Excédent : 324.023,25 €
- Résultat d'investissement budget eau 2020 à affecter au budget principal :  
Déficit : 1.922,64 €
- soit un résultat global d'investissement reporté au budget principal 2021 de 322.100,61 € sur le compte 001.

7) Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget remontées mécaniques comme suit :

Résultat de l'exercice : Excédent : 114.957,58 €

Excédent au 31.12.2020

Affectation complémentaire en réserves au compte 1064 : 15.000,00 €

Affectation complémentaire en réserves au compte 1068 : 5.741,64 €

Affectation à l'excédent reporté : 94.215,94 €

8) Se voit communiquer l'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal

9) Vote le budget primitif principal 2020 et celui du service remontées mécaniques comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement : 2.304.000,00 €

Investissement : 1.213.000,00 €

Budget annexe des remontées mécaniques :

Fonctionnement : 589.300,00 €

Investissement : 574.866,00 €

10) Approuve le procès-verbal et le tableau constatant la mise à disposition des biens pour la compétence eau potable à la CCPEVA et autorise le Maire à signer le procès-verbal

11) Approuve la convention de mise à disposition de la CCPEVA de personnel (6 agents) pour le service eau potable suite à la prise de compétence eau potable par la CCPEVA au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et autorise le Maire à la signer

12) Suite à la réorganisation du service social décide de supprimer un emploi d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet et de créer un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 1er avril 2021

13) Accepte l'acquisition pour l'école publique d'équipements numériques (2 vidéo projecteurs interactifs Vivitek DW771USTI, 2 ordinateurs portables Acer Extensa 15 EX215) avec un volet service pour la préparation des PC et leur installation technique pour un montant total de 4.792,00 € TTC et sollicite une subvention d'un montant de 2.396,00 € auprès de l'académie de Grenoble au titre du programme 0214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». Il autorise le Maire à signer une convention de partenariat « Label écoles numériques 2020» avec l'académie de Grenoble

14) Accepte l'acquisition de matériel pour l'école publique de Bernex d'un montant de 14.000,00 € au titre du socle numérique ainsi qu'un volet services et ressources numériques pour un montant de 1.800,00 € et pour les classes sous contrat de l'école privée Saint Ours de Bernex d'un montant de 5.683,02 € au titre du socle numérique ainsi qu'un volet services et ressources numériques pour un montant de 72,00 €. Il sollicite une subvention de l'Etat au taux de 70% pour le socle numérique de base du 1er degré et de 50% pour les services et ressources numériques au titre du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation. Il autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

15) Approuve la convention de répartition des charges portant sur la mise à disposition de locaux et d'un agent communal par la commune de Vinzier au profit de la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie puis à compter du 25 janvier 2021 de la Fédération Léo Lagrange avec participation aux frais par les sept communes du Plateau de Gavot, dont la commune de Bernex, en fonction de leur population INSEE de l'année N-1, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et autorise le Maire à la signer

16) Accorde à l'association Dochefit le droit d'utiliser gratuitement la cour de l'école publique Les Clarines le samedi de 10h30 à 12h00 pour dispenser les cours de pilate, de 15h00 à 16h00 pour les cours de zumba step et de 16h00 à 17h00 pour les cours de pkloxyng ainsi que le dimanche de 10h30 à 11h30 pour les cours de body combat en raison du couvre-feu instauré de 19h00 à 6h modifiant ainsi les horaires fixés dans la convention du 18 septembre 2020 et autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à cette convention

17) Approuve la candidature de la commune aux labels « Station Verte » et « Village de Neige » moyennant une cotisation annuelle à la Fédération Française des Stations Vertes d'un montant total de 1.275,00 € (850,00 € pour le label Station verte et 425,00 € pour le label Village de neige) et autorise le Maire à engager les démarches de candidature ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant

18) Adhère au service conseil Energie du Syane afin de s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques sur 4 ans moyennant une participation financière les 2 premières années de 0,40 €/an.habitant DGF et pour la période d'avril 2023 à avril 2025 de 0,80 €/an.habitant DGF. Il autorise le Maire à signer la convention avec le Syane

19) Accepte que la part de redevance due par la commune de Bernex à l'indivision Peillex au titre de droits de passage et de servitude nécessaires au fonctionnement des remontées mécaniques et de leurs accessoires indiquée dans la convention de passage signée avec les indivisions Buttay-Peillex en date du 30 avril 1998 soit versée directement à chacun des membres de cette indivision soit à MM. Martine Blanc, Micheline Fernandez-Lado, Danièle Lugin et Régis Peillex à quote-part égale à compter de l'année 2021 en lieu et place d'un versement unique à Monsieur Régis Peillex qui reversait ensuite aux autres membres de l'indivision leur part. Il autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à ladite convention de passage

20) Décide d'organiser la course pédestre de la Dent d'Oche le 27 juin 2021 et fixe le droit d'inscription à 15,00 euros par participant. Il sollicite l'association départementale des sociétés de secours en montagne pour assurer une mission de sauvegarde des participants lors de la manifestation ainsi qu'une société de médicalisation spécialisée dans le secours en milieu difficile et isolé notamment en montagne ou un médecin et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que toutes pièces nécessaires.

21) Discute d'affaires diverses

- Déploiement de la 5G
- Convention avec l'école privée en cours

22) Ne souhaite pas que Monsieur le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes ou échanges suivants :

- section D n° 51 sis 32 chemin du pardon
- section B n° 718, 719 et 2559 sis 1442 route de la Dent d'Oche
- section D n° 179, 180, 174, 177, 178, 181, 182, 1841, 1842 et 2315 sis 364 route du Télésiège
- section D n° 2938, 2939 et 2942 sis chez Masson
- section B n° 2312, 2314, 2320, 2325 et 2339 sis 65 impasse des Gentianes
- section D n° 2948 sis champs de Grange-Blanche
- section D n° 2950 sis champs de Grange-Blanche
- section A n° 1019 1020, 1021 et 1022 sis 49 route de l'Eglise
- section D n° 2723 et 2726 sis Le Vernay
- section A n° 4790 et 4792 sis Les Pales
- section A n° 4795 et 4798 sis Les Pales.